

Les ententes fédérales-provinciales sont d'institution trop nouvelle, trop jeune, pour que l'on ait déjà épuisé tous les moyens d'entente et tous les compromis respectables, admissibles pour tout le monde, en sauvegardant toujours l'autonomie des provinces. Des formules surgiront des discussions intergouvernementales, pourvu qu'elles soient tenues sur le plan amical et dans un esprit créateur.

Comme on peut prévoir qu'il va s'écouler encore bien du temps avant que l'on en arrive à une solution définitive, permanente, dans le domaine fiscal, je suggère une solution provisoire et temporaire.

L'an dernier, le gouvernement fédéral a accordé aux corporations du Québec une exemption de 7 p. 100 de l'impôt fédéral, parce que le Québec n'avait pas signé d'entente fiscale. Il semble que le gouvernement fédéral pourrait étudier la proposition voulant qu'une semblable exemption de 7 p. 100 soit accordée aux particuliers.

Par cette décision, le gouvernement provincial toucherait à peu près le même montant qu'il va percevoir au moyen de sa taxe actuelle de 15 p. 100, sous le régime de la loi actuelle.

Il faudrait pour cela que tous les 700,000 contribuables du Québec, qui paient actuellement l'impôt à Ottawa, soient imposés à 7 p. 100 par le Québec.

Cette solution signifierait que le Québec recevrait le même montant, mais surtout que le contribuable du Québec ne s'apercevrait nullement de l'impôt provincial, déduit au complet par le fédéral, comme c'est le cas pour les corporations, dans cette province.

Il semble qu'au moyen d'une entente provisoire de la sorte, les deux gouvernements se grandiraient aux yeux du public canadien.

Pendant le temps que dureraient les accords provisoires, les discussions pourraient très bien se poursuivre en vue d'un règlement définitif de cette question délicate.

Et le contribuable du Québec n'en souffrirait aucun préjudice. Sa position serait égale à celle des citoyens des autres provinces.

Monsieur l'Orateur, j'ai délibérément omis de citer les Pères de la Confédération et ceux qui ont dirigé nos destinées depuis lors. J'ai beaucoup d'admiration pour ceux qui ont rédigé la Constitution de 1867, mais je crois que le problème actuel doit être réglé par nos hommes d'État de l'heure, tenant compte des circonstances présentes.

Le patriotisme éclairé du très honorable premier ministre (M. St-Laurent), son jugement sûr, sa grande habileté à prévoir me laissent espérer un règlement prochain du problème suscité par la nouvelle loi provinciale de l'impôt sur le revenu.

[M. Gauthier (Lac-Saint-Jean).]

J'ai voulu, monsieur l'Orateur, faire connaître mon point de vue dans ce débat, mais surtout plaider la cause des contribuables du Lac Saint-Jean et de toute la province de Québec.

La région du Saguenay, Lac Saint-Jean, a connu ces dernières années une mise en valeur économique prodigieuse, grâce à ses richesses variées et nombreuses, et particulièrement à ses puissantes forces hydroélectriques. La riche région de Chibougamau, qui faisait un objet de convoitise pour la région de l'Abitibi et celle du Lac Saint-Jean, se trouve maintenant à la portée de chacune d'elles par suite de la décision du Gouvernement de construire une voie ferrée allant de Saint-Félicien à Chibougamau et, de là, à Beattyville.

Le parti libéral, qui avait été responsable de l'expansion industrielle du Lac Saint-Jean, se mérite de nouveau la reconnaissance de toute la population de Saguenay, par suite de la sage décision qu'il vient de prendre, donnant par là un nouvel élan à cette prodigieuse expansion.

Je ne voudrais pas reprendre mon siège sans dire un merci particulier au très honorable premier ministre. La population du Lac Saint-Jean, par mon entremise, veut reconnaître l'influence qu'il a exercée dans cette sage décision du Gouvernement.

Pour ma part, depuis mon entrée dans la vie publique, j'ai réclamé, à trois reprises dans cette enceinte, la construction de cette voie ferrée. Encore l'an dernier, le 2 mars 1953, j'avais le privilège de piloter et de présenter une délégation du Conseil d'orientation économique du Saguenay à l'honorable ministre des Transports (M. Chevrier); c'est dire combien j'ai été heureux d'apprendre cette décision qui favorise particulièrement le comté de mon honorable ami de Roberval, mais qui aura une influence marquée, du point de vue économique, sur toute la région du Saguenay-Lac Saint-Jean, et partant, sur le comté que j'ai l'honneur de représenter en cette enceinte.

(Traduction)

M. G. W. Montgomery (Victoria-Carleton): Monsieur l'Orateur, je veux être bref. Bien que n'ayant pu entendre un grand nombre de ceux qui ont pris part au débat, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt les discours prononcés depuis quelques jours.

Je me serais abstenu de prendre part au débat, n'eût été une situation qui atteint son point culminant dans ma circonscription et qui semble devenir grave. Je suis certes de l'avis des députés des provinces Maritimes qui ont tous admis que nous y sommes en butte à des inconvénients dont ne semblent